



L'INTERSYNDICALE de MAYOTTE

Mamoudzou, le 27 Avril 2016

**L'Intersyndicale de la Fonction publique de Mayotte à
M. le Directeur de cabinet de la Ministre des Outre-mer**

Monsieur le Directeur de cabinet,

Lors de la négociation du 15 avril au Ministère, un certain nombre d'engagements ont été actés. M. le Premier Ministre a réaffirmé ce mardi 26 avril sa volonté d'honorer l'ensemble de ces décisions, ce dont nous nous félicitons.

L'Intersyndicale a de son côté demandé à l'ensemble des grévistes de suspendre le mouvement, ce qui est effectif depuis le lundi 18 avril.

Des discussions sont déjà engagées sur l'application du code du travail et nous nous tenons prêts à travailler sur le dossier de la reconstitution de carrière dans les tous prochains jours.

En revanche, nous n'avons toujours pas d'échéancier sur celui d'une amélioration des carrières des fonctionnaires venant servir à Mayotte.

Ces mêmes fonctionnaires reçoivent en ce moment leur formulaire de déclaration d'impôts sur le revenu. Nous demandons toujours la non fiscalisation des indemnités d'éloignement bientôt remplacées par des indemnités de sujétion géographique.

Dans l'immédiat, nous avons besoin d'une réponse ferme sur les modalités de fiscalisation de ces indemnités. Vous le savez, la formule retenue aujourd'hui est la plus pénalisante et contribue largement à la «fuite des fonctionnaires» constatée par la Préfecture.

En vous remerciant par avance d'une réponse rapide, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur de cabinet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'Intersyndicale

Les co secrétaires de la FSU-Mayotte
Thierry WUILLEZ
Anssiffoudine PORT-SAÏD
Frédéric MULLER

Le secrétaire de la CGT Mayotte
Salim NAHOUDA

Pour l'UD FO

Pour la FAEN

Pour l'UI-CFDT

Pour Solidaires